

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **29e jour du mois de août 2022**, à la Salle du Conseil, à compter de 17 h. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présente : maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2022-239

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2022-240

OCTROI DE MANDAT POUR TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la compagnie Transports Jacques Bissonnette inc. afin de procéder à des travaux d'excavation, de fondation et d'aménagement d'enclos, dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec, et ce pour le montant inscrit à la soumission soit 73 250\$ ce montant excluant les taxes.

QUE la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide de demande et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée conformément aux exigences du programme ;

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du programme de subvention, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

2022-241

DEMANDE AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE – PLACE DE LA TRAVERSÉE

CONSIDÉRANT QUE le Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge vise à aider la municipalité à améliorer l'offre de recharge au cœur de la ville et près des parcs et sites touristiques.

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Traversée est un point de convergence pour les citoyens et les visiteurs et qu'elle est favorablement positionnée pour implanter des bornes de rechargement électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources désire installer deux bornes double de recharge électrique dans le stationnement municipal de la Place de la Traversée dont les coûts totaux de réalisation sont évalués à 47 982.38 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation de bornes de recharge est admissible à une subvention d'au plus 48 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Val-des-Sources autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 48 000\$ auprès du *Programme de subvention - bornes de recharge | Circuit électrique* afin d'installer deux bornes doubles dans le stationnement municipal de la Place de la Traversée;

QUE la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide de demande et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée conformément aux exigences du programme;

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du programme de subvention, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

2022-242

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 17h02.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière